

NOMENCLATURE ACTES :

8.3 Voirie

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT  
CEREMONIE D'HOMMAGE A SAMUEL PATY ET DOMINIQUE BERNARD  
PLACE DU RENDEZ-VOUS ET BOULEVARD DE L'OISE  
SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024**

**Le Maire de la Commune de Vauréal,**

**VU** l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

**VU** l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

**VU** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

**VU** l'arrêté de délégation de signature n° 197/2023/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

**CONSIDERANT** le souhait de la Ville d'organiser une cérémonie d'hommage à Samuel PATY et Dominique BERNARD place du Rendez-Vous le samedi 9 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que l'organisation de cette manifestation entraînera des restrictions de circulation et de stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La cérémonie d'hommage à Samuel PATY et Dominique BERNARD se tiendra le **samedi 9 novembre 2024**, place du Rendez-Vous et sur la contre-allée du boulevard de l'Oise (entre l'avenue Louis Lecoin et la bibliothèque des Dames Gilles).

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule :

- Le **samedi 9 novembre 2024 de 8h00 à 15h00** :
  - o Rue de la Sérénade,
  - o Contre-allée du boulevard de l'Oise (entre l'avenue Louis Lecoin et la bibliothèque des Dames Gilles.
  
- Le **samedi 9 novembre 2024 de 12h00 à 14h00** :
  - o Boulevard de l'Oise entre l'avenue Louis Lecoin et la rue de la Sérénade dans le sens Cergy direction Jouy-le-Moutier.

**Tout stationnement à cet emplacement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.**

**ARTICLE 3 :** Un itinéraire de déviation pour véhicules légers sera mis en place depuis la place du Rendez-Vous via l'avenue Louis Lecoin, la rue de la Gerbe d'Or et l'avenue Gandhi.

**ARTICLE 4 :** Une déviation pour les poids lourds et transports en commun sera mise en place via l'avenue Boris Vian et l'avenue Gandhi.

**ARTICLE 5 :** Les autorités de police nationale et municipale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent Arrêté Municipal, pour garantir la sécurité du public.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de l'emprise par les services municipaux.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 23 octobre 2024

**Pour le Maire de Vauréal,  
Par délégation,**

**L'Adjoint en charge des secteurs  
relatifs aux commerces et aux  
espaces publics**

**Daniel VIZIERES**



**Date exécutoire :**

**23 OCT. 2024**

**Date de notification :**

**23 OCT. 2024**

**Date de mise en ligne :**

**23 OCT. 2024**

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.



Rectangular stamp containing three lines of text, all of which are mirrored and appear to be bleed-through from the reverse side of the document.

